© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Récupération de permis

Par Maryne Postée le 08/06/2024 21:26

> Bonjour j’ai perdu mon permis, et je doit le récupérer pour ceux ci je doit effectuer un test sanguin, j’ai prit rdv et me suis rendu au rdv mais énorme bloquage je n’arrive pas à uriner en la présence d’une autre personne .. et t’il possible de faire un test sanguin à la place ?

Mise en ligne le 12/06/2024

Bonjour,

La récupération de votre permis est soumise à des examens à effectuer dans un laboratoire d'analyses médicales. La commission médicale en charge de la procédure peut prescrire, aux frais de la personne concernée, les examens médicaux qu’elle jugera utile pour établir son aptitude à conduire. Cela comprend des tests de dépistage des stupéfiants (sanguins, salivaires ou urinaires).

A vous lire, nous comprenons que le test urinaire à faire au laboratoire vous pose problème. Nous vous invitons à en faire part à l'infirmier-e en charge de votre dossier de manière à ce que vous puissiez avoir suffisamment d'intimité pour réaliser cette analyse.

Vous pouvez également poser votre demande à la commission médicale en expliquant votre préférence pour le test sanguin. Malheureusement, nous ne pouvons garantir que la réponse apportée sera celle que vous attendez. En effet certaines substances sont détectables dans l'urine alors qu'elles ne le sont pas ou plus dans le sang.

Pour information, nous vous joignons notre tableau des durées de positivité des drogues qui pourra vous permettre d'évaluer là où vous en êtes.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité